



Procès-verbal de l'**assemblée ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 2 avril 2026 à 17 h**, au centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Alvaro Cueto, président et conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Sophie Allard, vice-présidente et conseillère de la Ville de Brossard
Monsieur Jonathan Tabarah, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Lysa Belaicha, conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Nathalie Delisle, conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Sylvain Joly, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Marie-Michèle Drolet, conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Nicholas Kaminaris, représentant des usagers du transport en commun
Madame Khadidja Chougui, représentante des usagers du transport adapté
Madame Louise Dion, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Loïc Blancquaert, maire de la Ville de Saint-Lambert
Monsieur Jean Martel, maire de la Ville de Boucherville

Mesdames Khadidja Chougui, Louise Dion ainsi que monsieur Jean Martel participent par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication.

Sont également présents :

Monsieur Alain Dufort, directeur général
Maître Catherine Bouchard, directrice Affaires juridiques et secrétaire corporative
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

2026-04-039 **Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lysa Belaicha, appuyé par Nathalie Delisle :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle des personnes peuvent poser des questions et durant laquelle une question a été reçue.

2026-04-040 **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 mars 2026**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2026-0093;

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal du 12 mars 2026 a été remise à chaque membre du conseil d'administration;

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Khadidja Chougui :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-04-041

Engagement financier du RTL dans le cadre d'une demande de subvention au Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerce et institution (ICI)

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0085;

CONSIDÉRANT les modalités du Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) de RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) a élaboré un projet visant l'acquisition de deux déshydrateurs pour les centres d'exploitation du Vieux-Longueuil (CEVL) et de Saint-Hubert (CESH) (ci-après le « PROJET »);

CONSIDÉRANT QUE le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme susmentionné (ci-après le « PROGRAMME »);

CONSIDÉRANT QUE le RTL souhaite y contribuer et y investir financièrement;

Il est proposé par Sophie Allard, appuyé par Lysa Belaïcha :

D'AUTORISER l'engagement financier du RTL dans le PROJET en y investissant un montant de cinquante-six mille cinquante-six dollars (56 056 \$) (ci-après l'« INVESTISSEMENT »), puisé à même ses liquidités internes;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin qu'elle tienne lieu d'engagement formel à injecter l'INVESTISSEMENT nécessaire à la réalisation du PROJET.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-042

Cession de contrats – Inspection, entretien et réparation des systèmes de protection incendie

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0084;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public P25-028 - Inspection, entretien et réparation des systèmes de protection incendie, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) a conclu les contrats CA5145 (lot 1) et CA5146 (lot 2) avec l'entreprise PRÉVENTION-INCENDIE SAFETY FIRST INC. (NEQ: 1143244664) (Résolution 2025-07-079);

CONSIDÉRANT QUE ces contrats sont d'une durée de trois (3) ans, incluant les options de renouvellement, et qu'ils ont pris effet le 1er mars 2023 et prévoient se terminer le 27 février 2028;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise PRÉVENTION-INCENDIE SAFETY FIRST INC. (NEQ: 1143244664) a été l'objet d'une fusion avec l'entreprise du même nom PRÉVENTION-INCENDIE SAFETY FIRST INC. (NEQ : 1181128316), lui cédant de ce fait les contrats CA5145 et CA5146 dont la date effective de cession est le 6 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE PRÉVENTION-INCENDIE SAFETY FIRST INC. est déjà un fournisseur du RTL et que ses services sont rendus à la satisfaction du RTL;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de cession permet la continuité de la fourniture des services.

Il est proposé par Nicholas Kaminaris, appuyé par Lysa Belaïcha :

DE CONSENTIR à la cession et au transfert à PRÉVENTION-INCENDIE SAFETY FIRST INC. (NEQ: 1181128316), des contrats CA5145 et CA5146 intervenus entre le RTL et PRÉVENTION-INCENDIE SAFETY FIRST INC. (NEQ: 1143244664), selon les mêmes termes et conditions, étant entendu que PRÉVENTION-INCENDIE SAFETY FIRST INC. (NEQ : 1181128316) rencontre toutes et chacune des conditions qui y sont prévues;

D'AUTORISER, s'il y a lieu, le directeur général à signer au nom du RTL, le ou les documents jugés nécessaires pour donner plein effet à la présente.

Cessionnaire :
PRÉVENTION-INCENDIE SAFETY FIRST INC. (NEQ: 1181128316)
 3800 rue Richelieu
 Longueuil, Québec J3Y 7B1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-04-043

Adoption du règlement numéro L-144 modifiant le règlement numéro L-90 tel qu'amendé sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0091;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2026, de la nouvelle *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, c. C-65.01) (LCOM), entraîne l'abrogation des articles 92.1 à 108.1.5 inclusivement de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) (LSTC), lesquels constituaient l'ensemble des pouvoirs contractuels applicables aux sociétés de transport en commun;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la LCOM, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle qui prévoit des normes applicables à l'attribution et à l'exécution de l'ensemble de ses contrats;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 50 de la LSTC, le projet de règlement numéro L-144 a été transmis aux membres du conseil d'administration;

Il est proposé par Louise Dion, appuyé par Nicholas Kaminaris :

D'ADOPTER le Règlement numéro L-144 modifiant le Règlement numéro L-90 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt – Rapport financier audité du RTL au 31 décembre 2025

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0094;

CONSIDÉRANT l'article 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) (Loi);

DE PRENDRE acte du dépôt par la trésorière du Rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant et de la Vérificatrice générale du RTL, et de l'État des résultats du transport adapté transmis en vertu de l'article 137 de la Loi, ainsi que du document prescrit par le ministre des Affaires municipales, le tout pour l'exercice financier du RTL se terminant au 31 décembre 2025.

Dépôt - liste des chèques émis

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0082;

Il est procédé au dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 17 février au 10 mars 2026, pour le paiement des comptes inscrits, au montant de 8 129 502,26 \$.

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000\$ et plus – février 2026

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2026-0083;

CONSIDÉRANT l'article 6.2 du Règlement numéro L-19 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

De déposer la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de février 2026.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention des membres du conseil est tenue.



2026-04-044

Levée de l'assemblée- prochaine assemblée 7 mai 2026

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Khadidja Chougui:

DE LEVER la présente assemblée. Il est 17 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Alvaro Cueto
Président

M^e Catherine Bouchard
Directrice Affaires juridiques et
secrétaire corporative